

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand  
N° 782 25 juillet 1985

Rédactrice responsable:  
Francine Crettaz

Abonnement  
pour une année: 60 francs,  
jusqu'à fin 1985: 30 francs  
Vingt-deuxième année

Administration, rédaction:  
1002 Lausanne, case 2612  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:  
Laurent Bonnard  
Jean-Pierre Bossy  
François Brutsch  
Jean-Daniel Delley  
André Gavillet  
Yvette Jaggi  
Charles-F. Pochon  
Victor Ruffly

Points de vue:  
Jeanlouis Cornuz  
Catherine Dubuis  
Jacques Guyaz  
Alfonso Jimenez

# 782

## Phosphates: à l'eau

*Ainsi dans un an les phosphates auront disparu de nos poudres à lessive. La décision du Conseil fédéral ne souffre aucune discussion; elle n'a que trop tardé et ne clôt pas le chapitre de nos rapports irrationnels avec la nature.*

*Le feuilleton des phosphates est exemplaire de notre difficulté à changer de cap, de notre capacité à occulter la réalité et du prix élevé que nous sommes prêts à payer pour cette occultation.*

*La lente mort des lacs est diagnostiquée depuis des années et les mises en garde des spécialistes n'ont pas manqué. Il a fallu néanmoins que le phénomène prenne des proportions inquiétantes pour que l'interdiction des phosphates soit politiquement acceptable. Notre vitesse de réaction reste étonnamment lente; seule l'évidence aveuglante fait réagir.*

*D'abord nous cherchons à résoudre le problème en aval; action sur les effets plutôt que sur les causes. Le gigantesque système d'épuration des eaux mis en place, avec ses nombreux développements techniques, est là pour en témoigner. Et en fin de compte le coût de l'opération est beaucoup plus lourd que celui d'une action directe. Une interdiction des phosphates il y a dix ans aurait peut-être renchéri le paquet de lessive et obligé les quelques dizaines de fabricants à activer la recherche et à investir rapidement. Des dépenses pourtant minimales face à celles que la collectivité a dû assumer en termes d'équipement et de dégradation des cours d'eau et des lacs.*

*Même devant l'évidence la résistance des producteurs est acharnée. Le scénario est immuable: minimiser sa responsabilité et désigner d'autres coupables.*

*Les fabricants n'ont cessé de se disculper et de montrer du doigt les paysans.*

*Avec l'argument économique déjà évoqué, l'argument technique fait partie de l'arsenal des raisons qui militent en faveur du statu quo. Impossible de faire autrement, prétendent les producteurs, impossibilité qui disparaît soudain quand la prescription légale entre en vigueur. Au passage on peut tirer un coup de chapeau aux quelques entreprises qui se sont lancées il y a plusieurs années déjà dans la fabrication de produits de lessive favorables à l'environnement, sans attendre les directives de l'Etat.*

*Mais les producteurs ne sont pas seuls en cause. Les consommateurs eux aussi ont de la peine à jouer le jeu, à harmoniser principe — qui est contre la protection de l'environnement? — et comportement. Il y a fort à parier qu'un boycott bien suivi n'aurait pas tardé à faire bouger les fabricants. Il y a longtemps déjà, Migros a proposé un produit sans phosphate, retiré des rayons faute d'acheteurs.*

*Consommateurs comme producteurs n'agissent que dans leur intérêt étroit et à court terme, coupés qu'ils sont des effets concrets et directs de leurs actions par la prise en charge collective des nuisances: tout à l'égoût, tout à la poubelle, tout dans l'atmosphère...*

*D'où la nécessité, sauf exception (voir annexe), d'une réglementation étatique. Et malgré l'aspiration à moins de contraintes, ces réglementations ne feront que croître, en proportion du développement des produits nouveaux dont, tels des apprentis sorciers, nous ne nous préoccupons qu'après coup des effets sur l'homme et son environnement.*

J. D.

## Des nouvelles du PVC

Le PVC est une matière plastique utilisée pour la fabrication d'objets de ménage, de tuyaux et pour l'emballage (films protecteurs, barquettes,...). Ce produit présente des avantages indéniables: il est imputrescible (canalisations), imperméable (emballages) et relativement bon marché. Aspect négatif: présent dans les déchets ménagers, il libère du chlore à l'incinération qui, avec l'humidité de l'air, se transforme en acide chlorhydrique. Faut-il dès lors interdire son utilisation pour les produits qui finissent aux ordures? Les organisations de

consommateurs et de protection de l'environnement l'ont demandé. Les fabricants se défendent en minimisant l'impact du PVC sur l'environnement et en soulignant la difficulté de trouver un substitut de qualité comparable. Ils proposent d'équiper les usines d'incinération de filtres efficaces, plusieurs millions de francs par usine. Pour l'heure, la Confédération a renoncé à une interdiction. Elle a réuni producteurs et utilisateurs qui se sont engagés à réduire volontairement la production de PVC de 60%. En l'occurrence ce sont les grands distributeurs de la branche alimentaire — Migros, Coop, Unilever — soucieux de leur image de marque dans l'opinion, qui ont fait la décision. Dans un an ou deux on pourra apprécier les effets de cet accord à l'amiable.

### CIRCULATION

## La liberté par les contraintes

Forêts gravement atteintes, croissance des maladies bronchiques, ces phénomènes dont on prend maintenant conscience n'ont pas encore bouleversé nos comportements. Pour ce qui est du trafic on le sait, la solution consiste à substituer massivement les transports publics aux déplacements motorisés individuels. Déjà les camps ont affûté leurs arguments: pour la gauche socialiste il s'agit de réduire de moitié les tarifs des CFF afin d'attirer le client; pour la droite c'est la qualité des prestations offertes qui est primordiale: il faut donc investir.

Et si des deux côtés on se trompait sur les mécanismes qui nous font choisir tel ou tel mode de transport?

D'une étude sur les pendulaires de l'agglomération lucernoise il résulte que 60% des personnes interrogées ne choisiraient pas les transports publics même si la vitesse de ces derniers était améliorée, les quartiers mieux desservis et les prix abaissés. Résultat confirmé par un sondage tout récent de

l'institut Scope: 51,3% des pendulaires n'imaginent pas prendre le bus au moins deux fois par semaine, quelles que soient les circonstances. Une enquête plus ancienne conduite à Hambourg en 1979 montre que seuls 2,5% des pendulaires ont choisi volontairement — à savoir qu'ils disposent d'une voiture et d'une place de parc en ville — les transports publics.

Dans une interview au «Tages Anzeiger» (3 juillet 1985) le professeur Heinrich Brandli, de l'Institut pour la planification et la technique des transports au Polytechnicum de Zurich, décrit bien le dilemme: à court terme et pour chaque individu les transports publics présentent plus d'inconvénients — horaires et trajets fixes, durée du déplacement — que d'avantages; à terme ce moyen de transport qui ménage l'environnement — moins de pollution, de bruit, d'infrastructure — garantit une meilleure qualité de vie pour l'ensemble de la population.

Même un développement massif et rapide des transports publics ne permettra pas de compenser les avantages de la voiture individuelle; il suffit de penser par exemple à la densité du réseau routier existant.

D'autre part il n'est pas possible d'éliminer de manière significative les inconvénients du trafic privé: la voiture la plus «propre» continue de polluer — gaz, bruit, béton.

La seule issue selon le professeur Brandli est de limiter la circulation privée à un point tel que les inconvénients des transports publics deviennent acceptables. En bref ne plus construire de nouvelles routes et ne pas améliorer celles qui existent; développer des places de parcs collectives dans les quartiers: on irait à sa voiture comme on va à l'arrêt de bus; ne plus créer de places de parc dans le centre des cités: 75% des pendulaires lucernois disposent d'une place de parc assurée en ville; enfin prendre des mesures de restriction de la circulation dans les quartiers d'habitation: bordiers autorisés, cul-de-sac, combinaison de sens interdit pour dissuader le transit...

La seule amélioration des transports publics ne suffira pas à modifier nos habitudes; par contre elle est une condition indispensable pour que nous acceptions une limitation de notre liberté de mouvement.

## S'éclater au volant

Six habitants de l'agglomération zurichoise sur dix — soit environ 480 000 personnes — circulent en voiture. Près de la moitié d'entre elles se considèrent comme «un conducteur sportif» et se déplace presque toujours à quatre roues. La proportion des conducteurs qui déclarent rouler de manière à économiser l'essence est relativement faible. Parmi les ménages qui possèdent deux voitures ou plus et les propriétaires de grosses cylindrées et de voitures de sport, la majorité estime que le phénomène de la mort des forêts est exagéré. Ces informations proviennent d'un sondage commandé par le «Tages Anzeiger» en novembre dernier.

## Difficile répartition

La répartition des charges financières de prestations bénéficiant à plusieurs communes est un problème pour lequel nous manquons d'études approfondies. C'est le mérite de deux étudiants de l'IDHEAP (Institut de hautes études en administration publique) d'avoir réalisé un tel travail en prenant comme exemple la région lausannoise et le financement d'un certain nombre d'activités dans les domaines culturel et scolaire<sup>1</sup>. Leurs constats ne manquent pas d'intérêt:

Institution	Part de Lausanne au subventionnement	Abonnés résidant à Lausanne
Orchestre de chambre de Lausanne	68,4%	51,4%
Centre dramatique de Lausanne	86 %	43 %
Théâtre municipal	100 % (garantie de déficit)	46 %

Pour l'enseignement professionnel la situation est encore plus frappante. Une fois déduites les sub-

ventions fédérales et cantonales, les coûts sont assurés à 40% par la commune de domicile et à 60% par l'ensemble des autres communes. Or pour les principales écoles situées à Lausanne, la part des élèves de la ville est la suivante:

Ecole	Part des élèves habitant Lausanne
Ecole des Métiers	28,3%
EPSIC (Ecoles professionnelles de la SIC)	18 %
ERAG (Ecole romande d'arts graphiques)	13 %
EPC (Ecole professionnelle commerciale)	30 %

Nous ajouterons pourtant que la construction de la patinoire de Malley est un bon exemple de répartition des charges entre trois communes (Lausanne, Prilly et Renens).

A partir de ces données, on peut soit affirmer que le financement d'activités culturelles et éducatives est une fonction naturelle pour une grande ville, soit considérer que les contribuables lausannois sont les victimes d'une monstrueuse injustice...

**J. G.**

<sup>1</sup> Jean-Luc Gossweiler, Michel Portmann, *Etude exploratoire des spillovers de certaines dépenses publiques lausannoises*, IDHEAP, 1985.

### DIFFICILE RÉPARTITION

## Négociations à engager

Le problème de la répartition des charges financières entre communes de la région lausannoise a fait l'objet en 1982 d'une motion de Jacques Tüscher «demandant à la Municipalité de prendre des mesures visant à assainir la situation financière de la commune de Lausanne». Objet essentiel de sa motion: la récupération auprès des collectivités

publiques concernées des ressources nécessaires aux priorités urbanistiques (transports publics, activités culturelles, etc.). Un an plus tard, le projet n'est toujours qu'à l'étude. En 1984 seulement, un groupe de travail est désigné en vue de présenter des propositions d'études.

Cette même année, la motion Jaggi et consorts soulève à nouveau la question de la répartition en abordant le système de financement des écoles professionnelles qui permet de «vérifier en particulier ce que M. Tüscher notait en général». Comme mentionné dans l'article ci-dessus, «après déduc-

tion des subventions fédérales et cantonales et des recettes diverses, ces frais se répartissent à raison de 40% à la charge des communes-sièges et de 60% à la charge de toutes les communes du canton. Ces dernières payent une contribution annuelle en fonction du nombre de leurs habitants et de leur capacité financière». Dans l'esprit des motionnaires, il s'agit d'aboutir à une répartition différente «qui ferait davantage droit qu'aujourd'hui au principe de la causalité». Les communes qui envoient des apprentis suivre des cours à Lausanne devraient contribuer aux frais aussi «en fonction du recours fait par leurs habitants et contribuables aux prestations offertes en matière d'enseignement professionnel par les communes-sièges». Cette motion fait elle aussi actuellement l'objet d'une étude d'un groupe de travail. Il faut souligner que le Conseil d'Etat avait estimé dans sa séance du 17 mai 1983 qu'un changement du système en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1977 (date de la mise en application de la loi du 21.9.1976 modifiant celle du 14.12.1965) ne pouvait «s'effectuer que dans le cadre d'un examen général, actuellement en cours, de la répartition des charges entre l'Etat et les communes, d'une part, et entre les communes elles-mêmes d'autre part, et après consultation de tous les milieux intéressés».

En juin dernier, cette question est revenue à l'ordre du jour du Conseil communal: le rapporteur de la commission des finances (M. Späni, soc.) relevait «la nécessité de reprendre les négociations avec les communes voisines afin de parvenir à un accord au sujet de la répartition des charges financières».

### EN BREF

La carte postale de la Fête nationale de 1935 était éditée «En faveur du service volontaire des jeunes chômeurs». De circonstance la pensée accompagnant l'oblitération: «Fête nationale 1935 - Pensez aux jeunes chômeurs.»

Y a-t-il de vieux chômeurs en 1985 qui étaient déjà chômeurs, jeunes cette fois-ci, en 1935?

SGS

## Une générale incontrôlable

A force d'entendre les libéraux (vaudois surtout) et le Nouvelliste (valaisan) s'insurger contre les tracasseries policières, on en viendrait presque à oublier que la maréchaussée laisse aux privés la responsabilité d'innombrables contrôles, dans le commerce et l'industrie notamment.

### UN FLIC DANS CHAQUE PORT

Avec le développement des transactions internationales, et malgré celui des transports aériens, les partenaires en cause se trouvent souvent dans l'impossibilité de surveiller de près l'exécution d'un contrat, d'un mandat ou de toute opération (livraison, conditionnement, embarquement,

recherche, prospection, chantier, montage, fabrication, etc.). D'où l'idée, aussi ancienne en fait que le commerce international, d'avoir un flic dans chaque port, ou plus précisément une équipe sûre et compétente sur tous les lieux de production, d'expédition, de transbordement, etc. du monde. Cette idée, la Société générale de surveillance (SGS) l'a eue voici plus d'un siècle. Basée à Genève, comme la Croix-Rouge, elle est aujourd'hui présente dans 140 pays, où ses 13 800 collaborateurs inspectent tout ce qui peut faire l'objet d'un contrôle: de la pose d'un pipe-line à la rénovation de la Statue de la Liberté, en passant par le respect des normes de fabrication, des standards de qualité, des prescriptions techniques ou des dispositions légales et contractuelles.

Créée en 1878 dans la ville portuaire de Rouen par un Lettonien nommé Goldstuck qui employa le premier de la dynastie Salmanowitz, la SGS s'occupait essentiellement de commerce des céréa-

les, et de tous les contrôles de volume et de qualité liés à ce négoce, qui s'effectuait déjà à l'échelle transcontinentale. A l'heure actuelle, l'ensemble des produits agricoles ne représente plus qu'un petit quart des affaires de la SGS, dont les activités se développent plutôt dans les domaines des ressources naturelles (minerais et pétrole), ainsi que des services aux banques et aux assurances (y.c. transports de valeurs). Quant aux activités très diversifiées concernant les produits industriels et les biens de consommation, elles continuent de procurer à la SGS un bon tiers de son chiffre d'affaires — pardon: des honoraires encaissés pour services, inspections, contrôles et tests en tous genres.

Or donc, le montant des honoraires encaissés par les 110 sociétés affiliées, les 400 bureaux et les quelque 90 laboratoires du groupe SGS a passé en 1983 le cap du milliard de francs suisses, pour atteindre 1153 millions de francs l'an dernier, soit une augmentation de 14,8%. Le marché américain, sur lequel la SGS fait un effort particulier depuis quelques années, représente 29% des ventes, contre 23% encore en 1983. Rien qu'aux USA, la SGS entretient un réseau de 165 bureaux et de 45 laboratoires; cette infrastructure lui a permis de prendre une position de leader pour l'inspection des produits agricoles et des produits miniers, de même que pour le contrôle des ensembles industriels et de génie civil. Toujours aux Etats-Unis, la SGS occupe le deuxième rang pour l'inspection des produits pétroliers et pétrochimiques, et pour l'évaluation d'actifs, de propriétés et de biens industriels. L'effort s'avère aussi payant au sud du Rio Grande: en novembre dernier, la Banque centrale de l'Equateur faisait appel à la SGS pour l'aider à endiguer la fuite des capitaux — un mandat que la société genevoise avait déjà eu à remplir au Surinam, au Paraguay et pour le compte de plusieurs pays africains. En juin de cette année, le Gouvernement du Mexique a fait à son tour appel à la SGS, pour contribuer à la campagne nationale

### FEMMES AU TRAVAIL

## La loi et l'horloge

*Ebauches Electronique Marin (EEM), filiale d'ETA-Ebauches SA, a demandé et obtenu de l'OFIAMT l'autorisation de travailler les dimanches et jours fériés dans certains ateliers de son centre de production. Sujet de préoccupation pour les syndicats; en effet il semble que l'on s'achemine vers une généralisation du travail du dimanche.*

*Comme le travail de nuit, celui du dimanche est soumis à autorisation sans être toutefois aussi catégorique en ce qui concerne les femmes. Ainsi, par voie de dérogations, sous l'effet de l'urgence, l'introduction du travail continu dans certaines branches industrielles comme l'horlogerie ou les textiles risque bien de devenir la règle.*

*La loi sur le travail se verrait ainsi modifiée dans*

*les faits, sans que les syndicats puissent intervenir pour défendre et élargir les acquis sociaux. L'Union syndicale suisse notamment n'est pas opposée à une révision de la loi.*

*Une révision concertée permettrait d'abord d'obtenir des améliorations substantielles des conditions de travail de nuit (durée, rémunération,...). Ensuite, les critères d'autorisation du travail de nuit seraient renforcés et clarifiés. A l'heure actuelle, seuls sont pris en compte des facteurs techniques et économiques. La notion d'«indispensabilité économique» recouvre aujourd'hui essentiellement la nécessité d'un amortissement rapide et le poids de la concurrence internationale. De l'avis de l'OFIAMT lui-même, cette notion doit être précisée. Enfin, et bien qu'il n'y ait pas encore unanimité sur le sujet au sein de l'USS, l'interdiction actuelle du travail de nuit des femmes dans le secteur industriel pourrait être étendue aux travailleurs ayant charge de famille.*

anticorruption par une surveillance des importations (prix, quantités, qualité des marchandises). Ces nouvelles missions compensent largement la perte du contrat d'inspection générale, dénoncé l'an dernier par le gouvernement du Nigeria, fief traditionnel de la SGS sur le continent africain. Pour ses prestations renommées dans le domaine des échanges internationaux, la SGS traite directement avec les gouvernements, dont dix-huit, pour la plupart de pays en voie de développement, ont présentement recours à ses services.

### UNE PUISSANCE, ET BIEN SUISSE

Evident: la SGS est une puissance, et bien suisse. Non seulement à cause de son siège social, mais aussi et surtout par son style de gestion et sa politique d'information, l'un et l'autre empreints de cette discrétion bien helvétique; ne pas faire étalage de son pouvoir, cacher sa fortune et dissimuler ses relations — histoire de ne pas susciter des envies malsaines, génératrices d'affreux troubles. Et puis on ne fait pas impunément un travail de policier. Il en reste une sorte de propension au secret, tant il est vrai qu'une surveillance efficace passe aussi par l'inspection-surprise, l'enquête soudaine ou le contrôle par coup de sonde...

Autre caractéristique bien suisse: la composition du Conseil d'administration, évidemment présidé par un banquier — à la retraite en l'occurrence (Philippe de Weck, ancien directeur de l'UBS, l'une des deux banques de la maison). A ses côtés, on trouve l'administrateur-délégué, un protestant français issu de Sciences po et de Harvard (Marc-André Charguéraud); un ancien directeur du GATT passé au service du CICR (Oliver Long); un Pictet, représentant l'autre banque de la maison; un ancien général de l'air français (Michel Fourquet); un tout nouveau ancien directeur de la Banque nationale (Fritz Leutwiler, qui poursuit son recyclage dans le secteur privé); un ou deux hommes d'affaires genevois, et même une dame (Elisabeth Salina-Amorini). Bref, du beau monde.

On ne sait rien du tantième que touchent ces bons gens, mais les actionnaires et porteurs de bons de jouissance sont plutôt bien servis: le dividende a régulièrement augmenté depuis 1978, passant de Fr. 17.— cette année-là à Fr. 70.— en 1984. Le bénéfice (après impôts) consolidé a également évolué de façon intéressante, doublant entre 1980 (39,7 millions de francs) et 1984 (80,9 millions). Suite au rapatriement des bénéfices accumulés par les sociétés filiales à l'étranger, le bénéfice net de la holding a augmenté l'an dernier de... 140%, passant de 25,2 à 60,5 millions de francs. Le mouvement devrait se poursuivre.

### UN PEU LA COUSINE D'ANDRÉ

Les chiffres cités ne doivent pas tromper sur la politique d'information de la SGS. Certes, la Générale de surveillance a bien dû laisser filtrer certains renseignements depuis le lancement de son emprunt obligataire de 40 millions (à 4 ¼%) en 1979. Mais, dans l'ensemble, l'état d'esprit demeure confidentialiste, comme il convient dans une maison faisant dans le négoce international — ou sa surveillance. Le parallèle avec André & Cie SA s'impose: même spécialisation originelle dans le commerce des céréales, même tradition familiale

### DES NOUVELLES DES MÉDIAS

Une promesse de vente de la commune de Bussigny-près-Lausanne permet de prévoir la construction d'une imprimerie du Groupe «24 Heures» sur une parcelle au lieu-dit «En Vouble». Il s'agit d'un terrain de 10 809 m<sup>2</sup> promis pour le prix de 650 000 francs.

\* \* \*

Zurich a autorisé la diffusion de vingt programmes sur le réseau câblé de la ville. Berne hésite à autoriser une augmentation du nombre actuel de ses programmes (neuf). Le Parti socialiste est réticent. Le

— encore que le dernier représentant de la dynastie Salmanowitz ait quitté le conseil d'administration de la SGS en 1983. Seule différence notable: la SGS ne travaille pas en URSS alors qu'André entretient un important bureau à Moscou.

Puissance mondiale, inspectrice universelle, la Société générale de surveillance semble échapper elle-même à toute supervision — sinon à tout contrôle par l'actionnaire principal, présentement l'UBS. Personne à l'extérieur de la maison (et à l'intérieur?) n'a une vue d'ensemble de ses activités, très diversifiées quoique toutes orientées vers l'inspection de marchandises et d'opérations. Personne, et surtout pas la Suisse, dont l'image de neutralité et de qualité profite abondamment à la SGS, ni encore moins Genève, où la société s'est installée en 1918, en même temps que la SDN.

Mais toute bonne rente a une fin: après des années d'exclusivité mondiale, la SGS suscite la concurrence. En automne dernier, deux prestigieuses institutions commerciales britanniques ont uni leurs moyens pour créer la «Trade Supervision Ltd». Laquelle se spécialiserait dans le contrôle des importations de pays en voie de développement, et aurait déjà pris la relève de la SGS à Lagos, Nigeria...

journal gratuit «Berner Bär» se déclare en faveur d'un libre flux des informations.

\* \* \*

Nombreux projets de radios et de télévisions libres en Suisse alémanique:

Après le projet zurichois de Ringier, un groupe «alternatif» se prépare à demander une concession pour une chaîne sans publicité.

Dix journalistes bernois préparent un projet de radio consacrée exclusivement à l'information pour Berne, Bâle et Zurich.

Il n'y aura pas de «Radio Haute-Argovie» dans le canton de Berne. Un projet de «Radio Jeunesse» est en préparation dans la même région.

## Radios locales transfrontières

Nous le rappelions ici même: la Suisse n'est pas une île (DP 776/30.5.85). Les ondes des radios «locales» étrangères passent les frontières sans passeport, et entrent dans la zone d'application de la trop célèbre ordonnance sur les essais de radio-diffusion (OER) sans avoir à en respecter les normes. Radio Munot de Schaffhouse en sait quelque chose; les émetteurs lémaniques aussi — sauf Radio L, qui a passé à la contre-offensive, ou plutôt à la collaboration.

Dans son édition du 24 juin, le «Tages-Anzeiger» souligne l'absolue nouveauté que représenterait la collaboration alors envisagée entre Radio L/Radio Chablais et la station française de Thollon-les-Mémises, d'abord pour l'acquisition de spots publicitaires, ensuite pour l'échange de programmes.

Le 13 juillet, discrètement, dans le supplément Radio-TV hebdomadaire, «24-Heures» confirme la signature d'une «convention de coopération publicitaire» entre Thollon-les-Mémises et Radio L, avec création de la société d'affermage Nova Publirad, «une filiale récente de 24-Heures». Bref, on sauve les apparences: Bernard Vivien, directeur de Thollon-les-Mémises, ayant toujours affirmé qu'il refuserait de vendre son émetteur à un éditeur suisse, on le lui laisse, mais on le «tient» par la pub, sa principale recette d'exploitation. Autorisé à vivre sous son propre toit, mais condamné à manger ce qu'on lui apporte, comme par exemple un contrat avec le principal annonceur de la plupart des radios locales suisses, la Migros.

Commentant l'opération translémanique, Marianne Wenk, privée de son bureau à «24-Heures» pour son temps de présidence à la Fédération suisse des journalistes, souligne complaisamment les aspects positifs de la convention: on se battra pour survivre, et c'est tant mieux. Il y aura bien «quelques restructurations internes» avec

suppression d'un journaliste au cachet, ainsi que des «réaménagements» à la technique. Mais qu'à cela ne tienne: «Radio L a réaffirmé sa volonté de respecter, aussi bien pour les journalistes sous contrat que pour toutes sortes de fournisseurs, les normes en vigueur dans la presse écrite.» La présidente est donc rassurée.

Et de situer le tout sur fond de critiques à Berne («où d'autres radios vont pleurer», allusion appuyée à la concurrente locale de gauche Acidule), d'où nous viennent des réglementations impraticables auxquelles il faut s'opposer par «une riposte d'un genre tout à fait inédit à ce jour et parfaitement légal pour l'instant, puisque l'OER n'a absolument pas prévu le cas». C'est vrai. Et nous faisons confiance au Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie: l'autorité de tutelle ne manquera pas cette nouvelle occasion de faire étalage de son indécision et de sa perplexité habituelles. A force de réfléchir, le Département laisse faire. Et quand la pression devient trop forte, le Conseil fédéral accorde une révision des dispositions de l'OER, qui subira des modifications dès après les vacances.

Voilà bien la plus mauvaise décision à prendre: modifier les règles du jeu pendant la partie, en l'occurrence les conditions de l'essai des radios locales en cours d'expérimentation.

---

### NOTE DE LECTURE

## Ecrasante politique

Le livre de Thérèse Burnier<sup>1</sup> comporte trois parties qu'on pourrait brièvement résumer comme suit: pour des autoroutes, vite, vite, et à tout prix («La politique des routes nationales est mise en place en un temps record»); contre ce déferlement, ou pourquoi et comment s'y opposer («L'apprentissage des opposants»); où se situe le vrai pouvoir («L'autonomie des exécutifs et des administrations»), partie qui tire les conclusions des deux chapitres précédents et montre comment le fonctionnement de la démocratie en matière d'autoroutes a été et est encore singulièrement faussé.

A partir de deux exemples, celui de Morges, coupé en deux par l'autoroute, malgré une opposition au tracé, et celui de Faido, au Tessin, victorieux du tracé officiel, Th. Burnier montre comment les opposants deviennent de plus en plus efficaces, et ceci principalement grâce à deux facteurs: la sensibilisation aux problèmes de l'environnement, perceptible dès les années 70, et le recours à d'autres moyens d'opposition que ceux prévus par la Loi sur les routes nationales: publication d'un Livre blanc, référendums, initiatives populaires. En passant, un coup de chapeau au Professeur P. Bovy, de l'EPFL, chargé de réexaminer le tracé de la N9 (Martigny - Brigue), suite à de nombreuses oppositions. Le Professeur Bovy, en effet, a suivi un processus de décision ouvert, ce qu'on pourrait appeler une planification démocratique, contrairement à la Commission Biel, chargée, elle aussi, du réexamen de plusieurs tronçons. Bovy souligne entre autres que dans les discussions avec les personnes intéressées, «ce qui était important, ce n'était pas de savoir d'où venait une proposition, mais par contre de la présenter de manière compréhensible.» (p. 98). Bel exemple d'honnêteté intellectuelle, qui élimine tout procès d'intention. La troisième partie montre comment les exécutifs et les administrations se sont trouvés nantis de pouvoirs excessifs, de par l'autonomie qui leur a été laissée, évacuant ainsi les débats parlementaires. A l'autre bout de la chaîne, les principaux intéressés, communes et citoyens, sont sans pouvoir. C'est ce qu'a compris le Professeur Bovy et à quoi il a essayé de remédier en faisant fonctionner sa commission de façon réellement démocratique. Ce qui fait surtout l'intérêt du livre de Th. Burnier, c'est l'attention qu'il porte, à travers le phénomène «autoroutes», au fonctionnement de la démocratie en Suisse. C'est en quoi ce livre est fondamentalement politique, au meilleur sens du terme.

**Catherine Dubuis**

<sup>1</sup> Thérèse Burnier, *La démocratie du rouleau compresseur - La politique des autoroutes en Suisse*, «Le forum écologique», Editions d'En bas, Lausanne, 1985.

## Une nuit de 1943...

Début de ce mois, à la télévision française, film sur la Résistance et sur l'Occupation (un de plus!). Présentant toutefois deux particularités remarquables:

— Premièrement, la mise en cause du Parti communiste, coupable d'avoir livré à la Gestapo, ou tout au moins d'avoir abandonné aux mains de la Gestapo un groupe de résistants juifs, originaires de l'Europe de l'Est... Or du débat qui suivit — auquel prenaient part différentes notabilités, Christian Pineau, Chaban-Delmas, etc. — le moins qu'on puisse dire est que la lumière ne jaillit

pas, et qu'aucune preuve ne fut produite à l'appui d'accusations particulièrement graves.

— Deuxièmement, le titre du film tel qu'il était annoncé dans *24 Heures, Tribune-Le Matin*, etc.: quelque chose comme *Terroristes à la retraite*.

Ici, trois hypothèses:

Ou bien, le but du film (par ailleurs remarquable à plus d'un égard; par ailleurs émouvant quelquefois) est de *discréditer* la Résistance, en assimilant les résistants à des «terroristes» — c'était ainsi que les voyait M. Philippe Henriot et quelques autres! Ou bien, le but est d'*accréditer* les terroristes de tout horizon — Palestiniens, Irlandais, Arméniens, Corses, Basques, etc. — en montrant qu'ils ne diffèrent nullement des «résistants» de jadis (Jean Moulin, Vercors, Malraux, Chamson, etc.)! Ou bien encore, les responsables du titre sont des

NZZ

## Indispensable gazette

On peut suivre la politique et même l'économie suisse sans lire régulièrement la Nouvelle Gazette de Zurich (NZZ). C'est regrettable, mais pas rédhibitoire (la remarque vaut aussi pour DP, NDLR). On ne peut en revanche vouloir déceler à temps les tendances du proche futur helvétique sans lire chaque semaine l'article de fond qui ouvre le cahier économie de l'édition du samedi/dimanche. C'est indispensable et même passionnant.

Le 6/7 juillet par exemple, Willy Linder, patron de la rédaction économique, signe une attaque en règle, d'une violence peu commune dans les sereines colonnes de la NZZ, de la politique menée par Kurt Furgler. Sa conception «unilatérale» de la solidarité et du «partenariat» entre l'Etat et l'économie privée faisait l'objet d'une critique dont les échos s'entendront encore des mois à Berne. En clair: l'attaque contre le premier PDC à la tête de

l'Economie publique depuis un quart de siècle est désormais formellement lancée. Si «sa» garantie contre les risques à l'innovation échoue devant le peuple le 22 septembre, le hallali sonnera du côté de Zurich cet automne.

Autre exemple: le 20/21 juillet, Hansjörg Abt, le «bourreau de Nestlé» (cf. DP 774) y va d'un éditorial flambant: faut-il davantage d'ingénieurs EPF ou de vaches à lait? Constatant que les dépenses de la Confédération pour ses écoles polytechniques correspondent aux 800 millions du compte laitier, l'auteur plaide ouvertement pour la suppression du blocage du personnel et la flexibilité des structures dans les deux EPF et, implicitement, pour une réduction des subventions à l'économie laitière. Une prise de position et un rapprochement qui vont encore faire du bruit, et pas plus tard que ce jeudi 25 juillet, date de sortie des premiers résultats de l'analyse des écoles polytechniques par ces MM. de chez Hayek. Question à M. Abt: où y aura-t-il le plus de sport ces prochains temps, dans les écuries ou les instituts?

idiots, qui écrivent n'importe quoi, et qui, dans le cas particulier, ont pensé que le mot de *terroriste* était de nature à susciter l'intérêt et à faire vendre leur pacotille... Au fait, si l'on s'intéressait à des événements plus récents? Par exemple à l'exportation des armes (françaises, suisses, etc.) — dans le numéro de juin de *Friedenspolitik*, je lis qu'en 1984, la Suisse a exporté pour 392 millions 332 490 francs de matériel militaire, dont 2 millions 496 410 francs en direction du Danemark — fort bien, la seule action «militaire» de moi connue, des Danois au cours des cent dernières années, étant l'évacuation, au cours d'une nuit de 1943, vers la Suède, des huit mille Juifs danois, qui furent ainsi sauvés jusqu'au dernier (voir à ce propos le récit romancé de Elliott Arnold *A Night of Watching*, 1967) — mais aussi 23 millions en direction des émirats arabes, 20 millions en direction de l'Arabie saoudite, un million en direction de l'Algérie et 100 000 francs en direction de l'Afrique du Sud... Par exemple à ce «multi-génocide» que constitue la faim dans le monde?

Mais puisque je parlais de Juifs, me permettra-t-on pour finir de citer un poème de Pierre Katz, l'auteur d'*Angoisses* et de ces admirables «Ecrits concentrationnaires» intitulés *La Ligne du Destin* (L'Aire 1984), poème dédié à Baudelaire?

*Correspondances* (Au Maître Absolu, cette vision de nos Correspondances, au-delà du Temps: 1821-1867)

*Dans la nuit épaisse de moi-même  
là où le regard intérieur ne pénètre pas  
vivent un ou deux mondes opaques  
qui dressent leurs piliers, mais où?*

*Dans ce temple intérieur que je ne vois  
montent des bruits si étranges  
qu'en les écoutant, nuit et jour  
je me demande si je suis vraiment moi*

(Mesa Verde)

J. C.

WIR

## Les PME romandes interpellées

1934, crise économique mondiale. L'argent circule mal. Les faillites se multiplient.

Pour remédier aux malheurs de cette époque, des prophètes proposent des solutions. Parmi eux, Silvio Gesell, qui a résidé durant une période dans le canton de Neuchâtel. Avec ses disciples, il revendique un niveau stable des prix, une monnaie qui circule sans arrêt, un sol affranchi de toute spéculation. Des expériences sont tentées. Celle de Wörgl en Autriche est l'une des plus connues grâce à un article de Claude Bourdet paru dans «L'Illustration» de Paris en 1933. Il y est question d'une nouvelle mecque économique.

Dans notre pays, l'une de ces expériences est encore vivante: celle du cercle économique WIR (Wirtschaftsring), créé en 1934 par des franchistes (partisans de la monnaie franche). Ayant atteint en Suisse alémanique les dimensions qui lui paraissaient optimales, le cercle économique WIR a cher-

ché à se développer en Suisse romande. Il y a quelques mois, il a même ouvert un bureau à Lausanne, à la rue du Simplon.

Aujourd'hui, il n'y est plus question de bases idéologiques, mais simplement d'échanges entre petites et moyennes entreprises dans l'esprit d'une entraide directe. Le cinquantenaire, fêté l'an passé à Bâle, a vu la présence aux festivités du directeur de l'OFIAMT Klaus Hug. Le professeur Walter Wittmann y a été fort applaudi.

Il est évident que les adhérents au cercle WIR ne peuvent se contenter d'échanger leurs produits et services dans un système en circuit fermé. Aussi opèrent-ils également des ventes et des achats hors du circuit. Certaines entreprises cherchent à payer leurs achats en bons WIR hors du cercle des affiliés.

Les tentatives de verser les salaires en bons WIR n'ont pas abouti. En revanche, pour les gratifications, des entreprises WIR s'efforcent d'obtenir l'acquiescement de leur personnel, lorsqu'il s'agit d'une somme inférieure à deux mille francs.

Le bénéficiaire reçoit alors cinq bons de cent francs, quatre bons de cinquante francs, dix bons

de vingt francs et dix bons de dix francs. Il a ainsi l'obligation d'acheter chez un adhérent et l'impossibilité de thésauriser ou d'épargner.

Lors de son lancement en Suisse romande, certains ont vu en WIR l'équivalent d'une petite banque nationale. Effectivement, ce cercle fonctionne partiellement en circuit fermé indépendant, mais de dimension fort réduite: le chiffre d'affaires des entreprises affiliées est de 500 millions en bons WIR et, selon des estimations, d'un peu plus d'un milliard de francs pour les opérations en monnaie courante.

L'expérience est intéressante à plus d'un titre: par sa durée (51 ans le 16 octobre prochain), par son origine (n'oublions pas que deux députés franchistes siègent au Conseil national sur les bancs de l'Alliance des indépendants) et par sa dimension nationale.

SOLFÈGE POUR SOMNAMBULES

### On se demande pourquoi

L'alcool est le seul plaisir de l'alcoolique, les prunes sont le seul don du prunier et l'idiotie la seule offense de l'intelligent, de même que l'apprentissage de l'anglais est une prouesse pour l'analphabète calabrais.

Si chacun voulait bien se donner la main circulerait l'influx vital de paume à paume et plus personne ne serait paumé.

Si tu vas au Guatemala, évite le passage des Bermudes à cause des requins jaunes à croix blanche helvétique. Ces poissons-là usent le cure-dents sur leurs prémolaires et dissertent sur le chamanisme quand ils n'ont rien de mieux à faire.

Ces quelques aphorismes ont été cachés au monde entier depuis des millénaires. On se demande pourquoi. Il est grand temps de traiter chacun en adulte. **Alfonso Jimenez**

GENÈVE

## Dépôt «de pointe» pour Honda

Nous avons relaté (DP 781) dans quelles circonstances le parlement genevois a accepté de vendre à la société Honda (motos, motoculteurs et génératrices) un terrain de 28 000 m<sup>2</sup> en zone industrielle, décision attaquée en référendum.

Alain Borner, patron de l'économie genevoise, est fâché de ce référendum: «Si ce référendum devait aboutir, l'image que Genève s'est donnée en voulant attirer des entreprises de techniques de pointe, perdrait toute sa crédibilité. Et ceux-là même qui demandent avec insistance un développement du secteur secondaire, n'auront plus que leurs yeux pour pleurer quand ils constateront que Genève

n'est plus un pôle d'attraction. Je souhaite que la population comprenne que ce référendum pose une question fondamentale. Veut-on à Genève une société où la liberté de commerce et d'entreprise existe ou souhaite-t-on une économie dirigée?» (La Suisse, 13 juillet 1985).

Oui, vous avez bien lu: Genève est le dernier endroit du monde industriel où la politique économique se résume à applaudir à toute implantation d'entreprise, quelle que soit sa nature. Le canton du bout du lac, c'est bien connu, ne sait plus que faire de ses terrains industriels. Et comme M. Borner n'hésite pas à assimiler un dépôt à une industrie de pointe, il y a fort à parier que son prochain succès sera l'annonce de l'ouverture d'une fabrique d'espadrilles. Avec un secteur secondaire de cette qualité et un magistrat de cette envergure, Genève est bien armée pour affronter la concurrence du tiers monde.